

dans le vase clos des débats d'état-major ; et plus haut : « On ne peut que constater et regretter le silence ou l'absence dans le congrès S.F.I.O. d'un courant en faveur d'une alternative socialiste au régime gaulliste et au système technocratique. »

Voici qui n'est pas mal, serait-on tenté de dire. Mais ouvrons *France-Observateur* et nous entendons un autre son de cloche. Gilles Martinet et André Delcroix, dans le numéro du 30 janvier de cet hebdomadaire, distinguent trois courants dans la S.F.I.O. : une gauche « moderniste » (Brutelle, G. Jacquet, etc.) avec laquelle, précise Martinet, « nous avons beaucoup de points communs » — c'est celle sans doute dont Verhac déplorait le silence au congrès — une droite « moderniste » (Defferre) et un centre « archéo », représenté par Mollet auquel ils réservent leurs coups les plus durs. Le curieux est ici la nature des attaques contre Mollet. Ce qui lui est reproché est moins d'avoir été l'homme de la capitulation devant le colonat d'Alger en février 56, l'homme des pouvoirs spéciaux, de Lacoste, de l'investiture à de Gaulle (cela atteindrait Defferre) que d'être un « vieux guesdiste » (l'expédition de Suez est même mise ici au compte du nationalisme guesdiste !) et... de viser à l'unité organique avec le P.C.F. : « Un nouveau parti ne pourrait naître à ses yeux que de la réconciliation à long terme avec les hérétiques de 1920 : la dynamique socialiste qu'il imagine passe d'abord par la récupération du passé. » (Delcroix). Cette critique s'accorde mal avec la citation que nous faisons plus haut qui condamnait l'exclusivité anticommuniste. A l'inverse, la critique de Defferre est, sous la plume du même Delcroix, toute en nuances et en ménagements. Qu'on en juge par ce commentaire du discours de Marseille : « le candidat a voulu récuser deux éventuelles hypothèses sur sa campagne : le front populaire — d'où son refus de négociation sur un programme avec les communistes — et le néo-gaullisme — d'où la tentation de définir les institutions qui ne soient pas gaullistes tout en évitant le piège du retour à la IV^e République. Sur le premier point, le terrain est solide, et le maire de Marseille peut s'appuyer sur l'orthodoxie socialiste » (sic).

Et Martinet de tirer de cela la conclusion : Ce qui est important, ce n'est pas la campagne présidentielle elle-même et les illusions qu'elle peut susciter. C'est le mouvement auquel elle va donner naissance, ce sont les reclassements qui vont en résulter. Puis, logiquement, il préconise la « confrontation entre les deux courants que l'on peut appeler « modernistes » donc, d'un côté PSU et SFIO tendance Brutelle, et de l'autre courant Defferre », avouant ainsi leur parenté profonde contre le traditionalisme (« car il est évident, ajoute-t-il, que nous ne trouverons aucune réponse à ces problèmes dans nos programmes d'il y a quinze ou vingt ans ») et en annulant toutes ses pâles critiques au defferrisme avec le classique mot des réalistes-opportunistes : « ne pas se réfugier sur l'Aventin ».

Qu'en conclure ? Quelle est le vrai langage de la direction du P.S.U., sa politique réelle ?

Personne ne peut mieux donner la réponse à cette question que la minorité du P.S.U. qui a rendu publique sa position. Pour l'aile gauche, la politique de la majorité droitière est bien celle qu'exprime Martinet. A son avis, elle transforme le P.S.U. en « cinquième roue du colloque de la gauche non-communiste » et « aboutit fatalement à transformer le P.S.U. en caution de gauche du regroupement « moderniste » avec la bourgeoisie technocratique. C'est la liquidation des possibilités de rénovation et d'unification du mouvement ouvrier. »

Aux équivoques, face à la candidature Defferre, la gauche du P.S.U. s'oppose sans ambages, « rejetant » les conceptions anciennes et modernes de la collaboration de classes et déclare : « A l'évidence, la question du programme est prioritaire, mais un programme valable ne peut venir ni des clubs, ni des négociations secrètes entre les appareils qui proposeront inévitablement un programme d'adaptation au capitalisme moderne. Ce qu'il faut offrir, c'est un véritable programme de transition, sortant du cadre du régime capitaliste, et ouvrant la perspective du socialisme. »

Celle politique est correcte, mais elle est étouffée à présent à l'intérieur du P.S.U. Nous savons toutefois que les principaux leaders de cette gauche s'apprêtent à sortir un nouveau mensuel. Les deux courants (et les trois langages) pourront-ils tenir dans le même cadre en s'exprimant tous publiquement. C'est peu probable.

M. D.

PRÉPARATION DU XVII^e CONGRÈS DU P.C.F.

Le projet de résolution proposé pour le XVII^e Congrès ne fait que reprendre les thèses des XV^e et XVI^e congrès et les dernières déclarations des différents membres du bureau politique.

Cependant bien que dans l'ensemble il soit impossible de déceler la moindre différence d'orientation entre les documents du XVI^e congrès et le projet de résolution qui les reprend à son compte, en plusieurs passages l'accent est mis plus nettement qu'auparavant sur la volonté du P.C.F. de ne pas reporter dans un avenir extrêmement éloigné la lutte pour la société socialiste. C'est évidemment toujours la lutte pour la démocratie qui reste la ligne de l'organisation, mais elle est cette fois-ci, ouvertement dans un texte de congrès, intégrée à la lutte pour le socialisme : « La lutte conséquente pour les réformes démocratiques et pour la suppression de la domination des monopoles est partie intégrante de la lutte que mènent la classe ouvrière et le Parti Communiste pour le socialisme... »

Toujours dans le même ordre d'idées, l'unité avec le P.S. n'est plus placée dans une optique strictement républicaine comme en 1936 et en 1945 : « Il est de la plus grande importance que se développe l'unité d'action entre les Partis communiste et socialiste et que cette unité aille au-delà de ce qu'elle fut en 1936 et 1945 ».

On pourrait croire que maintenant est nettement posée, par le document, la question de la forme d'organisation des masses pour prévenir le retour de 1937 et de 1947. Il n'en est absolument rien. Il n'est toujours pas question de comité de Front Unique à la base. Cela donne la mesure de la politique du P.C.F. qui donne timidement la perspective d'une politique « allant au-delà » de la ligne républicaine, mais qui pratiquement dans l'action quotidienne en conserve tous les aspects.

Le P.C.F. s'occupe toujours de donner des garanties aux organisations de gauche de la bourgeoisie.

C'est ce qui restreint singulièrement la portée de leur dénonciation de la théorie stalinienne du parti unique. En effet elle est accompagnée de références qui ont trait à des « partis » paysans et petit-bourgeois de la République démocratique allemande et de la République tchécoslovaque.

Les garanties c'est aux partis ouvriers qu'il faut les accorder. Le Parti Communiste Français n'a pas encore formellement proclamé la possibilité de la multiplicité des partis ouvriers dans une société construisant le socialisme. Les dirigeants sociaux-démocrates ont beau jeu pour continuer à dénoncer dans le P.C. « une menace contre la liberté ».

D'un bout à l'autre du document on ressent la volonté mal contenue de n'avancer que très lentement sur le terrain des idées nouvelles. La crise irréversible de la démocratie bourgeoise parlementaire rend utopique la « rénovation de la démocratie ». La perspective du socialisme est posée à l'humanité, mais l'opportunisme du P.C.F. l'empêche d'adopter un programme de transition vers le socialisme. Alors on invente la lutte pour la démocratie véritable. Le fil conducteur du document est la conciliation permanente entre la lutte pour la démocratie et la lutte pour le socialisme alors qu'il existe une différence de nature entre les deux, ne serait-ce que du point de vue des alliances.

C'est la pression de la situation en France sur un P.C.F. devenu moins dépendant vis-à-vis du P.C.U.S. que du temps de Staline, qui explique cet éclectisme. Il ne devenait plus possible de reproduire les mêmes schémas sectaires et de pratiquer une politique ultraopportuniste. Les aspirations à l'unité, à la transformation socialiste de la société, sont des problèmes qui se posent et auxquels une organisation ne peut se dérober sous peine de périliter. Le P.C.F. sent cette menace et essaie d'y faire face à sa manière. Peu de nouveau, pour résumer, dans le document politique que les adhérents sont déjà en train d'examiner. Par contre le nouveau projet

de statuts contient quelques innovations sérieuses sinon audacieuses.

* *

Il faut être un sectaire incorrigible pour n'avoir pas relevé depuis le début de l'année dernière, les indices d'une certaine libéralisation de la vie intérieure du P.C.F. Nous en avons entre-tenu nos lecteurs dans le numéro de juin 63. Le projet de statuts prend place dans ce processus et y ajoute un élément important qu'il convient de signaler. La pièce la plus spectaculaire de la démocratisation des statuts est évidemment l'élection à bulletins secrets des Comités de Section, des Comités Fédéraux et du Comité Central lui-même (article 44). Mais l'article 6 qui traite des droits de chaque adhérent n'est guère moins important : « chaque membre du parti dispose des droits suivants :

« Exprimer librement son opinion sur toutes les questions qui concernent le parti, contribuant ainsi à l'élaboration de sa politique et à sa bonne activité. »

La coalition de militants pour demander l'ouverture d'une discussion est même prévue à l'article 34 : « des congrès extraordinaires peuvent être tenus sur décision du C.C. ou à la demande de la majorité des fédérations ».

Les statuts votés en 1945 ne prévoyaient aucune disposition semblable. Marchais, secrétaire à l'organisation à la Conférence Nationale de février 1963, avait reconnu le droit pour les militants d'être en désaccord, mais ce qui est nouveau est que ce droit est codifié, légalisé désormais. Ainsi donc le militant n'est plus exactement ce rouage uniquement destiné à appliquer la politique d'un Comité Central, d'un Bureau Politique « élus » par acclamations dans les congrès préfabriqués.

Cependant une lecture à peine attentive révèle les limites fixées par les statuts à la lutte intérieure et au renouvellement démocratique des directions. Nous ne parlerons pas du droit de tendance baptisé de fractionnisme pour effrayer les adhérents en leur faisant croire qu'il conduit inévitablement à la paralysie de l'organisation. Nous resterons sur le terrain de l'innovation qui est considérée comme la plus importante, à savoir l'élection à bulletins secrets des comités.

L'article 44 que nous avons cité plus haut contient un correctif singulier à la procédure d'élection : « La commission des candidatures (N.D.L.R. : à tous les échelons, sections, fédérations, centre) propose les candidats en nombre égal au nombre de membres du Comité de Section, du Comité Fédéral, du Comité Central à élire ». Qu'est-ce à dire sinon que des candidats en surnombre peuvent être écartés par les commissions dont les statuts ne disent pas comment elles sont élues. En réalité, il est à craindre qu'elles soient, comme par le passé, pratiquement désignées par les bureaux des conférences. Une garantie démocratique véritable aurait voulu que le nombre des candidats à élire soit supérieur à celui du nombre des sièges à pourvoir. C'est seulement de cette manière que les délégués aux conférences et aux congrès pourraient manifester d'une certaine manière, leur choix selon les opinions et la valeur des candidats.

Mais ce n'est pas là qu'il faut chercher la principale limitation à l'exercice du centralisme démocratique. Le noyau dirigeant s'est ingénié à trouver une procédure

1. Pour contrôler les conférences et le congrès.

En effet les statuts sont muets sur les élections des délégations aux conférences. Sur quelles bases sont-elles élues, à bulletins secrets ? Rien n'empêchera les directions sortantes de trier les délégués sur le volet et par conséquent d'obtenir des assises sans histoire.

2. Pour continuer à désigner les bureaux — véritable direction — des comités — malgré l'institution du vote à bulletins secrets :

« Le Comité de Section élit le bureau et le secrétaire de section en accord

avec la direction fédérale ». Article 24 et plus loin : « Le Comité Fédéral élit le bureau et le secrétariat fédéral. La candidature du secrétariat fédéral doit être ratifiée par le Comité Central ». Art. 33.

Ces dispositions permettent à la direction centrale de choisir les directions fédérales, et aux directions fédérales de choisir les directions de section.

Ainsi si l'on considère l'ensemble du projet de statuts on s'aperçoit qu'il est le fruit, de la part de l'actuel Bureau Politique, de la double préoccupation d'assouplir le régime intérieur de l'organisation et à la fois de contrôler le plus étroitement possible le processus de démocratisation auquel le parti ne peut pas échapper.

On ferait une erreur si l'on pensait que la démocratisation qui se manifeste dans le projet de statuts était le résultat du bon vouloir des bureaucraties. Leur louvoiement leur est imposé par

1. La situation du mouvement communiste et celle du parti. Il n'est plus possible de bâillonner comme autrefois les militants alors que les leaders des partis communistes expriment ouvertement leur désaccord entre eux. La fin du monolithisme crée à l'intérieur de chacun des partis communistes un climat de discussion inconnu des adhérents de 1945. D'autre part la faible fréquentation des cellules, le sommeil d'importantes sections voire de fédérations rendaient tout à fait urgent de créer un nouvel intérêt pour les anciens et récents adhérents qui désertent les réunions.

2. Le sentiment des difficultés des rapports avec un grand nombre de travailleurs qui proviennent de leur part de la crainte que le régime stalinien de l'organisation soit une préfiguration de méthodes de gouvernement.

Les deux documents projets de résolution et de statuts se ressemblent. Ils ont été inspirés, comme nous l'avons expliqué, aux rédacteurs par la nécessité du P.C.F. de sortir de son immobilisme, de son attentisme mais aussi par la crainte que des transformations profondes tant dans le domaine de la démocratie et de la ligne politique ne remettent en cause la domination et l'orientation de l'organisation.

Certes cette timidité manœuvrière bien propre à la bureaucratie ne sert pas les intérêts du Parti Communiste Français : les dirigeants de la S.F.I.O. dans « Le Populaire » du lundi 3 février ont pu intituler un de leurs articles de polémique avec le P.C.F. « Un certain silence ». Et il est vrai que malgré l'interview de Waldeck Rochet à « Libération », les dirigeants du P.C.F. n'ont pas encore commencé à répondre à tous les problèmes posés par la S.F.I.O. C'est la S.F.I.O. qui devrait être dans l'embarras ; mais pour cela il faudrait que dans sa réponse la direction du P.C.F. rompt à la fois tout à fait avec l'opportunisme et le sectarisme qui est son principal héritage de la période stalinienne, reconnaisse ses erreurs, montre qu'elles ont été commises parce qu'il avait abandonné les principes du léninisme et son esprit.

(A suivre.)

ABONNEMENT — 1 an : 10 F
● Sous pli fermé : 15 F ● De soutien : 20 F ● C.C.P. 19.591.39

Paris

Nos bureaux sont ouverts tous les jours ouvrables, de 15 heures à 19 heures, 21, rue d'Aboukir Paris-2^e - Tél. : GUTENBERG 06-57.

Le gérant : G. DAVY

Imp. « E.P. », 232, r. de Charenton Paris-12^e